



100%  
pas  
pareils  
AVEC VOUS,  
L'UNSA change  
LE SYNDICALISME.

Union Nationale des Syndicats **Autonomes**

<http://itefa.unsa.org>

CAP des ATTACHÉS d'ADMINISTRATION des AFFAIRES SOCIALES du 9 décembre 2011

## Déclaration liminaire de l'UNSA

Madame la Présidente,

Avant de commencer l'examen des points inscrits à cette CAP, qui inaugure une nouvelle mandature pour le corps des attachés des ministères sociaux, appelé à connaître des changements importants (notamment statut CIGeM publié ; PFR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 : des réformes s'inscrivant dans un contexte social difficile et des missions de service public en déshérence », avec la « marche forcée de la RGPP et de la REATE » et un collectif du travail marqué par une souffrance au travail grandissante) , les représentants de l'UNSA souhaitent hélas continuer la tradition de leurs prédécesseurs en faisant la déclaration liminaire suivante, concernant, une fois encore, la gestion du corps sur les 3 secteurs et de rappeler à nouveau certains points déjà formulés aux CAP précédentes.

Mais, si «Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage» aurait rappelé La Fontaine fort opportunément, force est de constater que

*Les réformes statutaires et indemnitaires toujours s'enchaînent à cadence forcée.*

*Les CAP se suivent et ne résolvent guère les questions et problèmes  
soulevés par les précédentes.*

*Nos déclarations liminaires se sont succédées et hélas celle- ci ressemble aux autres !*

Qu'importe, avec constance et vigilance, l'UNSA se doit défendre nos collègues en listant certes les mêmes questions tant que nous n'aurons pas des réponses satisfaisantes et cohérentes de votre part :

- *Une gestion toujours « écartelée » entre la filière administrative et la filière technique :*
  1. avec des CAP des corps de contrôle et des corps communs en ordre dispersé créant un antagonisme artificiel, laissant des traces ensuite dans le collectif du travail
  2. sur la place réelle faite aux AAA dans les S/D et en AC avec les regroupements de service et les métiers qui leur sont réservés.

- ***Une GPEC, qui ne débouche pas***, sur une véritable politique transparente de gestion et de valorisation des compétences des agents :
  1. inadéquation entre les postes offerts aux AAA et aux APA et la réalité des fonctions occupées, notamment aux sorties des IRA,
  2. la pratique des fiches décrivant des postes surdimensionnés,
  3. la question des primes et la mise en place de la PFR !!!, qui posera très vite la gestion des mutations en S/D pour les célibataires géographiques et de « l'immobilisme sur les postes » en AC,
  4. Un retard évident entre le secteur « travail et le secteur « santé, des différences notables entre AC et S/D (gare au tropisme parisien !).
  
- ***Une non visibilité sur la construction des parcours professionnels et sur la rénovation des systèmes de gestion individualisée des carrières :***
  1. La problématique des mutations devenues quasiment impossibles et la difficulté à prendre en compte les droits des agents avec des vacances de poste changeantes
  2. des arrivées sur les postes souvent « rugueuses », qui desservent l'image des ministères sociaux auprès des IRA
  3. une aggravation des conditions de travail et une souffrance au travail grandissante dans les 3 secteurs en AC et en S/D avec une gestion parfois brutale et anarchique sur le plan managérial
  4. en conséquence, un turn- over important préjudiciable aux agents mais également aux services : entraînant des déséquilibres dans les pyramides des âges et un appel aux candidatures extérieures pour occuper des postes d'avancement.
  
- ***Un véritable accompagnement professionnel dans la progression des carrières :*** une mise en place des formations au poste adéquates, des entretiens professionnels montrant un véritable encadrement managérial, qui apprend mais qui ne « casse » pas l'AAAS.

***L'UNSA réclame, une fois de plus, avec détermination, que les métiers administratifs trouvent leur place et renforcent ainsi par leur technicité propre nos structures ministérielles au niveau des DIRECCTE, des DDI et des ARS au même titre que l'inspection du travail et des IASS sans que les uns lèsent les autres mais au contraire aient chacun un déroulement de carrière en progression et ne connaissent pas un "déclassement programmé" avec les chantiers ouverts par la FP, induits de la RGPP et de la REATE.***

***A chaque nouvelle réforme, renouveau de la fonction publique annoncé, les cadres « généralistes », les Attachés d'Administration particulièrement, ont été grandement sollicités sans que leur avis soit requis et/ou sollicité.***

Depuis 30 ans, leurs métiers ont bougé avec souvent des formations aléatoires, des responsabilités mal reconnues généralement et un positionnement parfois malaisé, dû à la concurrence croissante des corps techniques sur les prises de poste : ***les ministères sociaux,***

*particulièrement dans les DIRECCTE, dans les DDI, dans les ARS actuellement, démontrent cette gestion « à l'emporte pièce ».*

*Alors, l'UNSA se pose la question un peu provocante de savoir quel profil souhaite le gouvernement à l'égard de ses cadres pour une administration républicaine, efficace et égalitaire : des véritables managers responsables de leur projet ou des hypocrites laudateurs « incolores » de leur ligne hiérarchique ?*

*Ces réformes structurelles de la Fonction Publique ne devraient pas oublier que l'administration, encore publique, est un instrument financé par les contribuables, au moyen duquel l'Etat exerce ses prérogatives de souveraineté et cherche à remplir ses objectifs, même s'il lui arrive d'assumer des activités comparables à celles des entreprises.*

Devant un certain silence « fracassant » face aux conséquences radicales de la RGPP, de la REATE sur notre corps par l'Administration, les représentants de l'UNSA ont toujours privilégié sa défense sans illusion notamment devant certains détachements imposés, ont toujours revendiqué sa juste place et l'ont exprimé avec ténacité dans chacun de leurs votes.

Avec l'arrivée prochaine *de ce corps interministériel à gestion ministérielle (CIGeM), que d'interrogations pouvons nous poser devant ce passage à 3 grades, la coexistence avec les conseillers d'administration, dont aucun poste n'a été encore listé dans les DIRECCTE par exemple, à moins que cette « énième » réforme ait enfin trouvé la solution de l'inconcevable en résolvant ce qu'il y aurait de commun entre la réalisation des fins sociables d'une collectivité et la recherche de bénéfices d'une entreprise.....*

Si Paul Valéry écrivait certes « les maîtres sont ceux qui nous montrent ce qui est possible dans l'ordre de l'impossible », nous nous permettons d'ajouter *de ne pas en abuser en ces temps de bouleversements puisque Jean COCTEAU vous répliquerait que « le tact dans l'audace, c'est de savoir jusqu'où on peut aller trop loin ».*

Je vous remercie de votre attention.

## Assemblée plénière

Sous la présidence de Madame Michele Kirry – DRH.

**Point n°1 :** Information sur les procès verbaux des CAP des attachés des séances du 5 avril 2011, du 14 juin 2011 et du 25 août 2011 (*point retiré de l'ordre du jour par l'administration*)

**Point n°2 :** Approbation du règlement intérieur de la commission administrative paritaire.

- En premier, les représentants de l'UNSA font remarquer que la rédaction de l'article 7 qui précise que : «*La commission administrative paritaire est présidée par la directrice des ressources humaines. En cas d'empêchement, elle est remplacée par le représentant de l'administration le plus ancien dans l'emploi hiérarchiquement le plus élevé* », n'est pas conforme puisque cet article a été abrogé par l'article 27 Modifié par le [décret n°2007-953 du 15 mai 2007 - art. 13 JORF 16 mai 2007 en vigueur le 1er juillet 2007 qui précise que «les](#)

commissions administratives paritaires sont présidées par le directeur général, directeur ou chef de service auprès duquel elles sont placées.

En cas d'empêchement, le président désigne, pour le remplacer, un autre représentant de l'administration, membre de la commission administrative paritaire. Il en est fait mention au procès-verbal de la réunion».

En conséquence, l'UNSA a demandé que cet article soit rectifié : l'administration a pris acte de ses observations et modifiera cet article pour l'application des textes en vigueur.

En ce qui concerne la prise en charge des frais de transports des membres suppléant, l'UNSA a demandé que cette pratique soit toujours d'actualité et qu'elle soit inscrite dans le règlement intérieur de l'instance. D'autres amendements ayant été demandés, le règlement intérieur de la CAP devra être rectifié et sera soumis pour approbation à la prochaine instance.

**Point n°3 :** Désignation de deux experts auprès de la commission de réforme.

### Assemblée restreinte AAAS

**Point n°4 :** Demandes de mutation AAAS ayant reçu un avis favorable :

Poste offert	Nouveau titulaire	Grade	Résidence Antérieure	Observations
<b>Région AQUITAINE</b>				
DIRECCTE Chargé de mission FSE				Pourvu par un IT rapprochement de conjoint
<b>Région BASSE NORMANDIE</b>				
UT de l'Orne chargé de mission animation territoriale				Non pourvu pas de candidature AAAS
<b>Région BRETAGNE</b>				
UT Ile et Vilaine				Poste pourvu par un IT RAPPROCHEMENT DE CONJOINT

UT Morbihan Infra régional	BLANCHET- CLISSON Géraldine	AAAS	UT HAUTE VIENNE	
<b>Région CENTRE</b>				
UT Indre et Loire CMAT infra régional	Paul SEHKI	AAAS	Direccte Centre	Classé N°01 lors de la CAP du 05/04/2011
UT Loir et Cher Animation territoriale	MATHON Martine	AAAS	UT SEINE MARITIME	RAPPROCHEMENT DE CONJOINT
<b>Région CORSE</b>				
DIRECCTE Corse Contrôle de gestion				Pas de candidat AAAS – Pas de possibilité de détachement entrant
HAUTE CORSE Chargé de mission développement économique				Poste retiré
CORSE du Sud Animation territoriale				Pas de candidat AAAS – Pas de possibilité de détachement entrant
<b>Région ILE DE FRANCE</b>				
Direccte - Chargé d'études statistiques	<b>MONTUS Arnaud</b>	Attaché E.N.	Université Paris III	Prise en charge détachement possible en raison du déficit en ETP.
-Chargé de programmation des moyens FSE	Non pourvu	AAAS		Plus de candidature AAAS suite à un désistement.
UT des Yvelines CMAT Infra régional	Non pourvu	AAAS		Plus de candidature AAAS suite à un désistement.
UT de Paris Chargé de mission insertion professionnelle Infra régional	Non pourvu			Plus de candidature AAAS suite à un désistement.
DIRECCTE Chargé de mission insertion professionnelle des jeunes Infra régional	<b>CATANAS Jean Luc</b>	AAAS	MAD délégué du préfet	Réintégration fin de MAD
UT Val d'Oise CMAT				Pas de candidature AAAS – Prise en

Infra régional	Non pourvu			charge détachement impossible (plafond d'emploi)
UT Essonne CMAT	<b>FOUILLET Valérie</b>	AAAS	UT 77	
Infra régional	Non pourvu			
UT Val de Marne CMAT	<b>LOUIS Francine</b>	AAAS	DGCS	
Infra régional	Non pourvu			
<b>Région LANGUEDOC ROUSSILLON</b>				
DIRECCTE appui au SG	DELOFFRE Marc	AAAS	CHRU MONTPELLIER	Réintégration suite à détachement
Mission accès à la qualification pôle 3 <sup>E</sup>	Non pourvu			
UT Pyrénées Orientales CMAT	Non pourvu			Pas de candidature AAAS suite à désistement
<b>Région MIDI-PYRENEES</b>				
DIRECCTE - chargé de mission IAE	pourvu			Poste pourvu par un IT (rapprochement de domicile)
Chargé de mission insertion des publics en difficulté	pourvu			Poste pourvu par un IT (rapprochement de conjoint)
UT Tarn et Garonne	pourvu			Poste pourvu par un IT (rapprochement de domicile)
<b>Région NORD PAS DE CALAIS</b>				
DIRECCTE Pôle 3 <sup>E</sup> Chargé de mission service marché du travail insertion professionnelle	Non pourvu			
UT Nord Valenciennes Responsable des affaires générales	<b>VERSAEVEL Hugues</b>	AAAS	DIRECCTE NPDC	Rapprochement de domicile

Région PAYS DE LA LOIRE				
DIRECCTE - SRC	<b>MICHAUD LEROUX Marion</b>	AAAS	DIRECCTE BRETAGNE	
UT Maine et Loire CMAT	pourvu			Poste pourvu par un IT (mutation conjointe)
Région PICARDIE				
DIRECCTE chargé d'étude et d'évaluation service statistiques et évaluation	<b>GORREC Fabienne</b>	AAAS	disponibilité	Réintégration suite à disponibilité
Région POITOU CHARENTES				
CMAT Rochefort infra régional	pourvu			infra régional
Région PACA				
Directe C.E. études économiques infra régional	pourvu			infra régional
UT Hautes Alpes responsable administration générale et politique de l'emploi	pourvu			Pourvu par un IT
UT Bouches du Rhône CMAT Arles infra régional	non pourvu			Candidature nationale non recevable cause plafond d'emploi
C.M. FSE Marseille	<b>BONDI Jacqueline</b>			

Point 5 : Demande de prise en charge par la voie du détachement : avis favorable

Nom - Prénom	Directions	Affectation d'Origine
ARNAL Benjamin	DDCS du Tarn	Éducation nationale
AUBURTIN Gauthier	DREES	Éducation nationale
BAUDRY Sylvain	DAFIIS	INED
BENUFFE Laurent	DRH	CNRS
CHEMIR Marie-Alice	DRDFE Ile de France	Éducation nationale
DELATTRE Corinne	DREES	INSERM
FALZOI Stéphane	DAFIIS	Finances

FISCHER Violette	DREES	OFPRA
LACROIX Michèle	DDCS Val de Marne	Éducation nationale
LAMBOURDE Peggy	ARS Ile de France	Éducation nationale
MOREAU Sylviane	DRH1F	Intérieur
NAVARRO Chantal	DRIHL	
PEMBA-MARINE Cédric	DDCS Oise	Éducation nationale
PRIVAT Florence	DGCS	OFPRA
SURIAM Philippe	SG CIV	Éducation nationale
TOMAS Véronique	DRDFE Basse Normandie	Éducation nationale
VEAUVY Hubert	DGCS	Ville de Montfermeil
VINCENT Jérôme	DDCS Somme	Éducation nationale
VIRGINIE Véronique	DRJSCS Rhône Alpes	Intérieur
VITU Laurence	DDCSPP Haute Pyrénées	Éducation nationale

**Point 6** Demandes d'intégration directe dans le corps des attachés d'administration des affaires sociales : avis favorable

Nom - Prénom	Directions	Affectation d'Origine
BARNES Lionel	DDCS Hérault	Éducation nationale
FORESTIER-GIRARD Aude	DDCS Vendée	Éducation nationale
LEFEBVRE Elodie	DAFIIS	Attachée Territoriale
LOUIS JOSEPH Jacqueline	DJSCS Guyane	Éducation nationale
MATEUS Cécilia	DGOS	Attachée Territoriale
MOREAU Nicolas	DRJSCS Bretagne	Défense
PINOT Jean-Claude	DRJSCC Pas-de-Calais	Éducation nationale
ROUSSEAU Jean-Charles	DDCS Manche	Éducation nationale
ZIADA Laurence	DTARS Aube	Adjoint des cadres hospitaliers

**Point 7** Demandes d'intégration dans le corps des attachés d'administration des affaires sociales : avis favorable\*

Noms	Prénoms	Directions	Grade d'origine	E C H	Date effet intégration	Grade d'intégration	ECH
MERTENS	Cyril	DAFIIS	Cadre second niveau	7 <sup>ème</sup>	11/10/2011	AAAS	8 <sup>ème</sup>
BERNT	Clarisse	DRJSCS Lorraine	CTSS	8 <sup>ème</sup>	01/01/2012	AAAS	7 <sup>ème</sup>
CHAUVIN	Guylaine	DGCS	Attaché Intérieur	6 <sup>ème</sup>	01/01/2011	AAAS	10 <sup>ème</sup>
DUPUIS	Annick	DDCS Calvados	CTSS	8 <sup>ème</sup>	01/01/2012	AAAS	10 <sup>ème</sup>
HUMBERT	Sylvie	ARS Lorraine/Meuse	Attaché E.N.	6 <sup>ème</sup>	01/01/2012	AAAS	6 <sup>ème</sup>
LESCOURANT	Régine	DAGEMO	Attaché Intérieur	4 <sup>ème</sup>	01/01/2012	AAAS	5 <sup>ème</sup>
MIATH	Denise	DRJSCS Guadeloupe	CTSS	8 <sup>ème</sup>	01/01/2012	AAAS	10 <sup>ème</sup>
PACAUD	Florence	SG immigration intégration	Attaché E.N.	-	01/01/2012	AAAS	6 <sup>ème</sup>
PAWLAK	Catherine	DRJSCS Réunion	CTSS	8 <sup>ème</sup>	01/01/2012	AAAS	10 <sup>ème</sup>
SANCHEZ	Hélène	DDCSPP Gers	CTSS	8 <sup>ème</sup>	01/01/2012	AAAS	10 <sup>ème</sup>

\*En ce qui concerne la problématique des CTSS, l'UNSA a émis un avis défavorable, comme pour les détachements pour les raisons qui l'ont conduite à porter ce dossier en contentieux devant le tribunal

administratif (notamment l'impossibilité statutaire de détacher dans un corps classé en A type, un autre corps, classé en B type, dont le grade de débouché, les CTSS, est classé en « petit A ».)

**Point 8 : LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'ATTACHÉ D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES SOCIALES AU TITRE DE L'ANNÉE 2012 (voir liste annexe)**

**Point 9 :** Examen de recours portant sur un compte rendu d'entretien professionnel. (*nous consulter*)

## Assemblée plénière

### Questions diverses :

Ont été évoquées les questions concernant :

- Le nouveau statut des attachés (voir le dossier réalisé par l'UNSA sur le CIGeM) dont le décret cadre a été publié au J.O. assez récemment
- La mise en place de la PFR pour le corps des attachés ;

Il est rappelé qu'au CTM travail l'ensemble des organisations syndicales a émis un avis défavorable sur cette mise en place, en confirmant leur opposition à cette nouvelle « répartition entre fonction et résultats ».

- Les Conseils d'administration, statut d'emploi : à un prochain CTM conjoint, une présentation et une circulaire de gestion devraient être soumises.

Pour l'UNSA, elle note une fois encore que l'administration travaille seule pour la cotation des postes sans concertation avec les représentants des agents, qu'elle accuse un certain retard et laisse des postes vacants (particulièrement dans le secteur travail, notamment dans les DIRECCTE).

En conclusion de ces trois points, et plus particulièrement sur les deux derniers, l'UNSA a émis des avis défavorables et de fortes réserves.

**Notre organisation syndicale sera être vigilante sur les transformations annoncées concernant l'ensemble des attachés d'administration des affaires sociales.**

## Assemblée restreinte APAS

L'UNSA ne siège pas pour ce grade.

Vos représentants UNSA à la CAP des AAAS :

-Bertrand RINDEL :  
[bertrand.rindel@directe.gouv.fr](mailto:bertrand.rindel@directe.gouv.fr)

-Alette GUTHRIN :  
[aliette.guthrin@ars.sante.fr](mailto:aliette.guthrin@ars.sante.fr)